

BOUÉE

INFOS | n° 231



Magazine d'informations municipales
Mars 2022



Sommaire

Infos Municipales.....	2
Histoire locale.....	6
Enfance.....	8
Culture.....	11
Associations.....	13
Infos pratiques.....	16

Bulletin municipal n° 231

Mairie de Bouée

2, route du Syl - 44260 BOUÉE
Tél. 02 40 56 12 18 - Fax 02 40 56 14 33
Courriel : accueil@bouee.fr
Site : www.bouee.fr

Directeur de publication :
André LE BORGNE

Rédaction :

Antony PEIGNET,
Pierre DURAND,
Odile SOUDAIS.

Maquette : Antony PEIGNET

Infographie - Impression : Kalydéa

Tirage : 500 exemplaires

Crédit photos : all-free-download

Prochaine parution

Dépôt des articles et annonces, à la
mairie ou par mail à accueil@bouee.fr
avant le 1^{er} avril 2022
Retrouvez tous les Bouée Infos sur
notre site internet www.bouee.fr

Infos municipales

Tarifs municipaux pour l'année 2022

Objet	Tarifs 2022
Location de salles	
Cautions	500 et 160 €
*Habitants de Bouée :	
Vin d'honneur	72 €
Animation à but lucratif	113 €
Location aux particuliers - 1 jour	145 €
Location aux particuliers - 2 jours	260 €
Sépulture (3h maxi)	GRATUIT
*Habitants hors Bouée :	
Vin d'honneur	320 €
Animation à but lucratif	530 €
Location aux particuliers - 1 jour	635 €
Location aux particuliers - 2 jours	1 205 €
Droit de place (/mois) (de 1 à 4 stationnements/mois)	20 €
Cimetière	
Columbarium ou Caverne 15 ans	410 €
Columbarium ou Caverne 30 ans	510 €
Concession 15 ans	125 €
Concession 30 ans	205 €

Déjection canine : une question de civisme

La Commune a constaté une recrudescence des déjections canines sur les trottoirs. Un petit rappel de savoir-vivre s'impose.

On l'a tous vécu. Se retrouver à slalomer entre deux « crottes de chiens » sur le trottoir, en essayant d'éviter à tout prix de marcher dedans. Car même si avec le pied gauche, ça porte-bonheur, faut se l'avouer, avoir les chaussures souillées par des déjections canines, rien de plus énervant.

Sachez également que tout propriétaire de chien surpris laissant la déjection de son animal sur l'espace public pourra être sanctionné. En effet, **le ramassage des déjections de votre animal est obligatoire !** Si tout le monde fait preuve d'un peu de civisme, c'est le cadre de vie tant apprécié des Bouésiens qui sera préservé.



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 16 décembre 2021

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte rendu du 2 novembre 2021 - voté à l'unanimité ;
- **DÉSIGNE** M^{me} SURGET en tant que secrétaire de séance - voté à l'unanimité ;
- **A PRIS ACTE** des Décisions du Maire prise en vertu des délégations confiées par délibération du 27 mai 2020 ;
- **PREND ACTE** de la composition du Conseil Municipal au 3 novembre 2021 ;
- **REPORTE** au prochain Conseil le sujet relatif à la composition des Commissions Communales voté à l'unanimité ;
- **MODIFIE** la proposition de composition de la CCID - voté à l'unanimité ;
- **DESIGNE** Solène LEMARIE comme membre du CA du CCAS - voté à l'unanimité ;
- **REPORTE** au prochain Conseil le sujet relatif à la désignation des délégués communaux auprès des organismes extérieurs - voté à l'unanimité ;
- **REPORTE** à un prochain Conseil le sujet relatif à l'instauration du Compte Epargne Temps - voté à l'unanimité ;
- **APPROUVE** le projet de protocole d'accord d'aménagement du temps de travail des agents municipaux à compter du 1^{er} janvier 2022 - voté à l'unanimité ;
- **APPROUVE** le projet de PAI « panier-repas » et tarif pour le restaurant scolaire - voté à l'unanimité ;
- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** au projet de modification simplifié n°6 du PLU de la Commune de FROSSAY - voté à l'unanimité ;

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du mardi 11 janvier 2022

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte rendu du 16 décembre - voté à l'unanimité ;
- **DÉSIGNE** M^{me} SURGET en tant que secrétaire de séance - voté à l'unanimité ;
- **A PRIS ACTE** des Décisions du Maire prise en vertu des délégations confiées par délibération du 27 mai 2020 ;
- **DECIDE** de fixer la nouvelle composition des commissions municipales - voté à l'unanimité ;
- **DESIGNE** Sébastien BOUCARD (titulaire) et Matthieu MAINIER (suppléant) délégué communal au sein d'AT-LANTIC'EAU - voté à l'unanimité ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement pour l'exercice 2022 (hors restes à réaliser) avant le vote du Budget 2022 dans la limite de 122 433,82 € - voté à l'unanimité ;
- **VALIDE** la nouvelle grille tarifaire des services municipaux applicable à compter du 1^{er} février 2022 - voté à l'unanimité ;

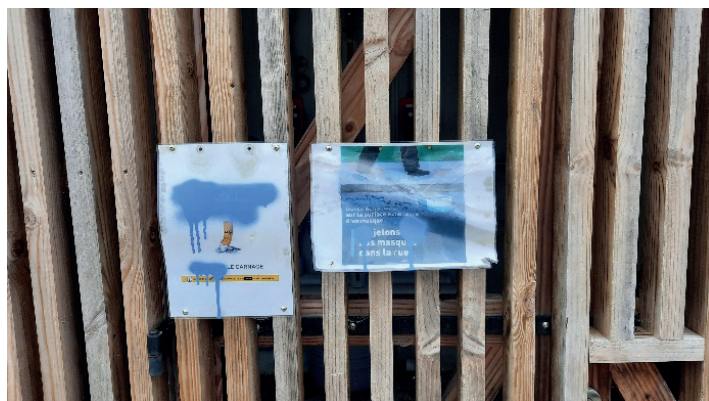
Respect de l'espace public et des bâtiments publics : l'affaire de tous !

Dans la nuit de samedi 26 au dimanche 27 février dernier, une nouvelle fois, des dégradations ont eu lieu à différents endroits de la commune : Plateau Sportif, parvis de l'école, salle polyvalente, parking de la Salle des Fêtes.

En effet, des tags ont été découverts dimanche 27 février matin sur ces différents espaces.

Ces dégradations vont une nouvelle fois générer des dépenses (temps d'intervention du personnel communal au détriment d'autres missions, matériel...) pour le budget de la commune, notre budget à tous bouésiennes et bouésiens dont les montants ne pourront servir à améliorer notre belle commune. Cet incident comme les dépôts sauvages, glaces d'aubettes brisées, WC public bouchés volontairement ne rend service à personne et pénalise tout le monde !

Nous appelons à la responsabilité de tous pour préserver notre bien commun à tous.



Inscription sur les listes électorales

L'année 2022 sera marquée par deux élections : les présidentielles les 10 et 24 avril puis les législatives les 12 et 19 juin. Pour participer à ces scrutins, il est indispensable d'être inscrits sur les listes électorales.

Par ailleurs, cette année est une année de refonte électorale. Tous les électeurs vont recevoir courant mars une nouvelle carte.

Les jeunes ayant été recensés à l'âge de 16 ans sont inscrits d'office sur la liste électorale. Pour les nouveaux arrivants vous pouvez demander votre inscription jusqu'au 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour de l'élection soit pour les élections présidentielles le 4 mars.

Comment s'inscrire :

Inscription en ligne avec service-public.fr ou en mairie en fournissant le formulaire cerfa n° 12669 de demande d'inscription complété avec la photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et la photocopie d'un justificatif d'identité en cours de validité.

Réforme des procurations :

À compter du 1^{er} janvier 2022 la condition d'attache du mandant (électeur qui donne sa procuration de vote) et du mandataire (électeur qui reçoit une procuration) dans la même commune pour l'établissement des procurations de vote est supprimée. Ainsi, mandant et mandataire ne seront plus nécessairement inscrit dans la même commune. Toutefois le mandataire devra toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place. Il convient de noter que le numéro national d'électeur du mandant et celui du mandataire deviennent des données importantes pour donner et recevoir une procuration.

Vous pouvez faire une procuration via « Maprocuration », service en ligne ou par papier.



Ateliers numériques pour initiation à la tablette et internet proposés par la mairie de Bouée

Cette familiarisation à la tablette s'adresse aux personnes :

- de 60 ans et plus.
- qui n'ont pas ou très peu de connaissances de l'outil informatique.
- qui ont un accès internet à domicile pour continuer à pratiquer.

Ce cycle d'ateliers se déroulera à la mairie de Bouée du 17 mars au 19 mai tous les jeudis matin de 9H30 à 11H30 en 10 séances de 2 heures chacune.

Limité à 8 personnes.

Les ateliers seront animés par un professionnel du numérique et de l'animation.

Une participation de 10€ sera demandée pour l'ensemble des 10 séances, chaque participant s'engagera à suivre l'intégralité du cycle.

Des tablettes seront prêtées.

Organisation en partenariat avec Le Clic de Pontchâteau, la mairie de Bouée et l'Asept des Pays de la Loire, financé par les différentes caisses de retraite.

Pour tous renseignements : tél. 06.64.27.49.14



Bulletin d'inscription aux ateliers numériques à déposer en mairie de Bouée avant le 10 mars.

Nom : Prénom :

Adresse :

N° téléphone fixe et portable :

Adresse mail (si déjà créée) :

Infos municipales

L'arbre de Noël

La municipalité de Bouée a organisé le samedi 18 décembre à la salle polyvalente, un arbre de Noël. Deux spectacles ont été présentés aux enfants. Ambiance assurée par **Philippe Miko**. Les enfants ont beaucoup apprécié. Le père Noël a rendu visite aux enfants avec une distribution de bonbons.



Différend sévère entre le curé et le maire (1824-1834)

Première partie

Les vies de la commune et de la paroisse ont été longtemps très imbriquées. Tous les habitants de Bouée étaient de religion catholique, tous pratiquants à l'époque de la Restauration (1815-1830). La France avait conclu un concordat avec le pape en 1801, qui donnait à l'Église catholique un statut dans l'organisation générale de l'État.

Le contexte

Un exemple de cette imbrication nous est donné quelques années avant le différend sujet de cet article. C'est en 1813, sous l'Empire, le maire de Bouée est Vincent Magouet-Trémélotrie, où il est né en 1744 ; il habite au Perron et a été sous-préfet de l'arrondissement de Savenay de 1800 à 1809. Le curé de Bouée – le desservant est son titre exact, selon le concordat – est Jean Bodet, prêtre né en 1750 à La Chapelle-des-Marais, qui avait vécu la plus grande partie de la période révolutionnaire dans la clandestinité. Réuni le 22 juillet 1813, le conseil municipal de Bouée prépare le budget de 1814 ; ne pouvant augmenter la recette, il voudrait réduire la dépense et il observe « que l'indemnité de 100 francs affectée au paiement du loyer de Mr le desservant est trop considérable ». Les intérêts matériels de la paroisse (de la succursale, selon la terminologie administrative, car seuls les chefs-lieux de canton ont rang de paroisse) sont gérés par un conseil de fabrique dont le desservant est membre de droit. La fabrique a des ressources propres et le conseil municipal estime qu'elle pourrait prendre en charge une partie du paiement du loyer du prêtre. Il ajoute même dans sa délibération : « les ressources de la fabrique seraient encore plus heureuses si Mr le desservant qui par ses infirmités est plus fait pour le repos que pour ses fonctions qu'il n'exerce qu'en partie, ne disait pas sa messe à huit heures et demie du matin les jours de dimanche ; il résulte de cette heure matineuse que les deux tiers des habitants de la commune se trouvant forcés d'aller entendre la messe dans les communes voisines, l'église de Bouée reste déserte et la fabrique privée des oblations qu'elle recevrait si le temple était fréquenté. Cette position fâcheuse fait murmurer le peuple et préjudicieux aux intérêts du culte et de la commune ».

Les protagonistes du différend

Quelques années plus tard, les responsables ont changé : le maire en 1815, le curé en 1816.

Le changement de maire est dû à l'échec de Napoléon, vaincu à Waterloo, et au retour de Louis XVIII ; les maires des communes de moins de 5000 habitants étaient nommés par le préfet du département. Vincent Magouet, trop lié à la Révolution, ne pouvait être maintenu ; le choix se porta sur un laboureur, René Chevalier, né à Bouée en 1760, fermier de la métairie de la Grande Babinais qui appartenait au châtelain de la Cour-de-Bouée, le marquis de Monti. Il était marié à Marie Berranger, qui lui avait donné huit enfants dont quatre étaient vivants lorsqu'il devint maire.

Le nouveau curé, nommé par l'évêque de Nantes, était Jacques François Marie Joret de Longchamp ; il était né en 1761 à Brain dans le diocèse de Rennes, fils d'un avocat, fermier général de l'abbaye de Redon. Il avait été religieux de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur de 1786 à 1790. Il l'avait quittée car la Révolution avait supprimé les vœux monastiques et confisqué les biens ecclésiastiques. Il s'établit à Nantes, où il fut arrêté en 1792 puis déporté en Espagne. Ordonné prêtre en 1805, il fut curé de Pouillé avant d'être nommé à Bouée.

Un maire et un conseil attentifs aux besoins du culte

Le curé ne pouvait se plaindre du soutien de la municipalité. Celle-ci lui accordait un supplément de traitement (600 F en 1816) et une indemnité pour son loyer (200 F). Il logeait en effet dans une maison particulière, au bourg. Dès 1813, la municipalité s'était préoccupée de se doter d'un presbytère. C'est le 12

août 1817, sous le mandat de René Chevalier, qu'il fut décidé d'acquérir la maison de la Clairhaie pour l'aménager en presbytère. Cette maison appartenait à Claude Pierre Cottineau ; son père l'avait achetée comme bien national pendant la Révolution. Il consentait à la vendre pour le prix de 6000 F. Les réparations des logements étaient estimées par un devis à la somme de 4000 F. La seule ressource dont la commune pouvait disposer pour financer ce projet était la vente de terrains communaux. A cette époque, il fallait solliciter l'approbation du gouvernement. Elle fut accordée par une ordonnance du Roi du 16 septembre 1818. Le 18 juin 1820, le maire présentait au conseil un devis pour différents travaux dans le presbytère et la construction d'un mur pour clore son jardin. Il fut décidé de communiquer ce devis à l'autorité compétente pour qu'elle l'approuve.



A droite, le presbytère de Bouée aménagé vers 1820, pendant le mandat de René Chevalier, maire

Au début de 1822, le conseil est unanimement d'avis d'augmenter les quatre contributions de cinq centimes pour franc, « vu le besoin urgent de la commune de payer à un prêtre qui remplace le desservant infirme, une pension qui le fasse exister » ; cette augmentation représentait une somme de 600 F.

Prélude au différend

L'origine du différend entre le maire et le curé est un règlement adopté en 1826 au sujet des prairies communes. Il s'agit des trois immenses prairies connues sous les noms de Rohard, Billac et d'Outre l'étier. Chacune comptait une multitude de parcelles non closes, dont les limites n'étaient matérialisées que par des bornes, des pierres enterrées. On y faisait du foin, chacun sur les parcelles dont il était propriétaire ou fermier, puis on y mettait du bétail qui pâturait la seconde herbe, le *regain*. Ce n'est que pour cette deuxième étape que les prairies étaient communes. Un abus s'était introduit, qui avait amené des habitants à demander un règlement : « des étrangers n'ayant aucun droit en ces prairies y mettaient du bétail auquel ils donnaient la garde aux riverains de ces prés, leur accordant une part du bénéfice de la vente de ces animaux après l'engrais ». Dès août 1823, le maire faisait part au conseil municipal des demandes concernant « la police des prairies communes ». Ces demandes visaient à mettre fin à l'abus et donc à réserver aux propriétaires ou leurs ayant-droit le droit de pacage. Le curé fit savoir son opposition, sous prétexte que le droit des pauvres était lésé par ces dispositions.

A suivre

Bernard David

Enfance

École Les Courlis

Les PS

Durant le mois de décembre, les élèves de petite section et leurs parents ont relevé différents défis de Noël : venir habillés en rouge, avec un bonnet, en chaussons, apporter et fabriquer une décoration pour le sapin, se masser, réaliser un dessin collectif sur le thème de Noël, visionner quelques photographies du début d'année et s'apercevoir qu'ils ont bien grandi, ...

Ces défis se sont finalisés par la venue du Père-Noël avant le goûter que les élèves avaient pu préparer.



La journée de Noël

Le vendredi des vacances, les élèves ont reçu la visite du Père Noël qui est passé dans toutes les classes. Chaque classe a reçu différents cadeaux. Puis les élèves ont pu partager un goûter (tout en respectant le non-brassage et les gestes barrières). Ce goûter avait été fabriqué en partie par les élèves des différentes classes et les chocolats offerts par l'amicale. Les enfants étaient ravis de cette journée. De plus, ils ont eu la visite de Dany Demay (ancienne ATSEM) de l'école, tous étaient ravis de la retrouver.



Ecole et cinéma pour les CE2 CM1 CM2

Les élèves de CE2 CM1 CM2, se sont rendus au cinéma afin de visionner les 400 coups de Truffaut, dans le cadre du projet école et cinéma. Ainsi chacun a pu découvrir ce film de l'avant garde en noir et blanc. Les élèves ont pu exprimer leurs ressentis et sentiments face à l'attitude de l'enfant et de ses parents dans le film. Après l'avoir visionné les élèves ont étudié le film en classe.



Enfance

La classe de CP CE1

Dans la classe de CP-CE1, les élèves ont travaillé autour de Noël au mois de décembre, avec entre autre l'étude de l'album « Joyeux Noël Splat ! » de Rob Scotton. Depuis la rentrée, ils travaillent sur les mois de l'année en repérage dans le temps, avec la création en art d'un calendrier. Ils réinvestissent les notions de couleurs chaudes et froides pour le réaliser.



La classe a entamé une correspondance avec une autre classe de CP-CE1 de Notre-Dame-Des-Landes.

Le 25 janvier, les bibliothécaires sont venues lire 2 histoires de contes détournés : « Le loup est revenu » de G. de Pennart et « Une autre histoire » d'A. Browne. Les lectures furent bien appréciées des élèves !

La classe de MS GS

Le 27 Janvier, les élèves de MS-GS sont allés au cinéma de Saint Etienne de Montluc voir 5 épisodes de Pat et Mat. Ce sont des bricoleurs qui font des bêtises. Les élèves ont ri aux éclats. La classe a profité de la salle du cinéma rien que pour elle.

Tous les vendredis, l'école se met en mode « Chut on lit » : toutes les personnes dans l'école, y compris, les adultes prennent un livre pour le lire ou regarder les images et le texte.



Inscriptions :

Cette année encore, nous ne pensons pouvoir faire de portes ouvertes à cause du contexte sanitaire. Ainsi les familles qui souhaitent inscrire leur enfant à la rentrée prochaine, sont invités à joindre la directrice **M^{me} Nicolas au 02 40 56 14 12**

École Sainte Thérèse

Structure de jeux extérieure : les travaux avancent !

Les parents de l'école Sainte Thérèse de Bouée, sans oublier les grands-parents, étaient présents le samedi 28 janvier pour réaliser le terrassement qui accueillera la dalle de béton sur laquelle seront fixés les jeux d'extérieur. Aucun trésor trouvé mais le plaisir de faire avancer ce projet qui devrait être terminé au printemps pour que les enfants puissent l'utiliser avant la fin de l'année scolaire !



Périscolaire

Repas de Noël au restaurant scolaire de Bouée

Le jeudi 16 décembre, le restaurant scolaire a revêtu ses plus beaux habits de fêtes, à quelques jours de Noël.

110 petits convives ont été accueillis dans une ambiance festive, pour le Menu de fête proposé par notre prestataire « Restoria » :

Terrine de saumon, émincé de dinde à l'orange, pommes de terre noisettes, gouda bio, roulé au chocolat et petits chocolats.

Mais d'autres surprises les attendaient :

Comme chaque année distribution de friandises et également jus d'orange, coca offert par la mairie.

Comme chaque année, l'équipe du restaurant scolaire, les enfants et les animateurs du périscolaire ont tout mis en œuvre pour que ce jour soit exceptionnel pour nos petits écoliers.

L'équipe d'animation, avec l'aide des enfants, a redoublé d'imagination et de créativité pour décorer chaque table. En fin de repas ambiance musicale pour annoncer la visite du père Noël pour la distribution des friandises. Mais, pas n'importe lesquelles. La fameuse « papillote pétard » était de nouveau à l'honneur et tant attendue par les enfants.

Une belle façon de finir l'année.



Création casse-noisettes

La magie de Noël existe dans les yeux des enfants et dans l'esprit des grands. L'occasion pour l'équipe d'animation et les enfants de redoubler d'imagination et de créativité.

Partager des moments de joie, de bienveillance et de générosité par la création de décors : énorme casse-noisettes de 2 mètres, sapin lumineux et coloré, fresque traîneau du père Noël mais aussi, fabrication et dégustation de sablés de Noël dans une ambiance festive, musicale et pour finir découverte et immersion dans l'histoire du casse-noisettes. Et ainsi voir allumer les étincelles dans les yeux des enfants. Nous en avons bien besoin en ce moment.

Ces somptueux décors ont pris place à la mairie le temps des vacances de Noël. Nous en profitons pour remercier la mairie d'avoir continué à faire vivre la magie de Noël du périscolaire.

Qu'est devenu notre énorme casse-noisette ? Celui-ci est devenu notre mascotte, celle qui va nous transporter dans de nouvelles et grandes aventures. Déjà, l'occasion pour casse-noisette de nous transporter dans une belle maxime « Ne fais pas à autrui, ce que tu n'aimerais pas que l'on te fasse »

Rendez-vous pour de nouvelles aventures dans le prochain info Bouée



Bibliothèque

Toute l'année la bibliothèque est ouverte au public :

- mardi de 16h à 18h,
- mercredi de 15h à 18h,
- vendredi de 16h à 18h
- samedi de 10h30 à 12h30.

Une équipe de bénévoles accompagnée d'une bibliothécaire professionnelle est là pour vous accueillir et vous conseiller.

Nous vous demandons de respecter les gestes barrières, porter un masque et vous désinfecter les mains. Le passe sanitaire est obligatoire pour les personnes majeures et pour les plus de 12 ans.

Avec votre carte gratuite, vous pouvez emprunter pour 3 semaines :

- 8 imprimés (livres ou revues)
- 2 DVD
- 2 CD

La bibliothèque est gratuite pour tous !



La bibliothèque en ligne

Depuis décembre 2020, vous avez accès au catalogue des 11 bibliothèques/médiathèques de la Communauté de Communes. Vous pouvez réserver et emprunter des documents depuis le site internet <http://mediatheques.estuaire-sillon.fr/>, et les récupérer dans la bibliothèque de votre choix grâce à la navette interne, quel que soit leur site d'origine. Vous pouvez aussi partager vos coups de cœur sur ce site internet. Ainsi les autres lecteurs pourront suivre vos recommandations !

La bibliothèque départementale met aussi à votre disposition des services numériques gratuits. Pour y accéder, vous avez simplement besoin d'une carte à retirer dans votre bibliothèque. Cette carte vous donne accès à une offre de VOD, revue et journaux, formation à distance...

Collections temporaires

La bibliothèque départementale nous prête des livres : nous avons la série complète de livres de Georges R. R. Martin « Le Trône de Fer » depuis le 18 septembre 2021. Découvrez les romans de fantasy à l'origine de la série « Game of Thrones ».

Animations

Nous vous proposons régulièrement des animations (sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires)

Prix Au fil des pages

Les médiathèques Estuaire et Sillon organisent le prix littéraire Au Fil des Pages. Vous avez 16 ans et plus : découvrez notre sélection de six romans récents et classez-les par ordre de préférence. À travers ce prix, nous souhaitons vous faire découvrir nos romans « coup de cœur ».

Du 17 septembre 2021 au 24 juin 2022

Venez découvrir la sélection à la bibliothèque.



Bébés bouquineurs

Lecture d'albums proposée pour les tout-petits (0-3ans) accompagnés de leur assistante maternelle, parents, grands-parents... 9h30 – gratuit – sur inscription.

- Mardi 1^{er} mars
- Mardi 5 avril
- Mardi 3 mai



Culture

Bibliothèque (suite)

Mercredis enjoués

Venez jouer à la bibliothèque : pendant la permanence, des jeux de société seront à votre disposition pour y jouer en famille, entre amis...

Mercredi 13 avril, de 15h à 17h30, gratuit, tout public

Échangeons nos coups de cœur

NOUVEAUTÉ 2022

Venez échanger vos coups de cœur (ou de griffes) et partez avec de nouveaux livres à lire, films à regarder...

Samedi 26 mars de 9h30 à 10h30, gratuit, tout public

Spectacle de Noël de la Bibliothèque

Le samedi 11 décembre 2021 s'est déroulé à la salle polyvalente le spectacle de Noël Félix et Croquette organisé par la bibliothèque.



Rejoignez – nous !

Vous aimez les livres, les films, la musique ou juste échanger avec le public, venez rejoindre l'équipe de bénévoles. Grâce aux bénévoles, la bibliothèque de Bouée vous accueille tous les vendredis.

Suivez-nous sur facebook

@EstuaireetSillon :

retrouvez toute l'actualité des Médiathèques en Estuaire et Sillon et échanger ou découvrez tous les vendredis, les coups de cœur des bibliothécaires : #vendredilecture

Journée Peintres dans la nature

Dimanche 1^{er} mai 2022

Toute la journée des peintres réalisent des tableaux dans la campagne

Venez à la rencontre des peintres toute la journée à Bouée, Lavau sur Loire, Cordemais.

Le soir les œuvres sont vendues aux enchères à la salle polyvalente de Bouée.

Vente des tableaux à 17h30 à la salle polyvalente.

Entrée gratuite



Journées du petit patrimoine de pays

Samedi 25 et dimanche 26 juin 2022

Etre et renaître

Retour sur la renaissance de la chapelle Sainte-Anne de Rohars.

En photos et vidéos découvrez sa reconstruction et ses 10 années d'activités culturelles de 2011 à 2021.



Concert du duo ODELIA

Dimanche 17 juillet 2022 - 17h00

Guitare classique



Comité des Fêtes

BOUÉE-DIMANCHE 15 mai 2022

VIDE GRENIER

27^e FOIRE à la BROCANTE

Le comité des fêtes de Bouée vous invite à y participer

Règlement

Le coût de l'emplacement est de 12 € pour 4m linéaires sur réservation.

Il est sans véhicule (accès autorisé pour l'installation et le départ) sauf accord préalable

L'installation sur le terrain se fait à partir de 7 heures, les emplacements sont numérotés et réservés

Votre emplacement est réservé jusqu'à 9h00

Si vous êtes intéressé nous vous demandons de renvoyer ce bulletin de participation accompagné du règlement à l'ordre du comité des fêtes de Bouée

2, route du Syl 44260 - BOUÉE - Renseignements 07 88 55 87 84

En cas d'annulation du vide greniers votre chèque ne sera pas encaissé

(1) L'activité de l'exposant non professionnel doit correspondre à une « Vente au déballage d'objets et mobiliers usagés » selon les règlements en vigueur,



BOUÉE 9h00
19h00
DIMANCHE 15 MAI 2022

VIDE-GRENIERS

27^{ème} Foire à la Brocante

BAR - GRILLADES

07 88 55 87 84

Comité des fêtes de Bouée

cdf.bouee@orange.fr

<http://cdfbouee.com>

COUPON A DÉCOUPER ET RENVoyer AVEC VOTRE RÈGLEMENT à l'adresse suivante :

Comité des fêtes de Bouée - 2, route du Syl 44260 - BOUÉE

VIDE GRENIERS - Bouée - 2022

Nom Prénom

Adresse

VILLE Code postal Téléphone

Courriel @

PARTICULIER - N° PIECE D'IDENTITE (préciser PC, CI ou passeport) (N°obligatoire)

Délivrée le à par

BROCANTEUR - N° SIRET

Nombre d'emplacements extérieurs (4m) x 12 € = €

DATE

SIGNATURE

Le brocanteur reconnaît approuver le règlement



Courses cyclistes à Bouée dimanche 20 mars

Organisées par le « VÉLO CLUB SAVENAY » en partenariat avec le Comité des fêtes de BOUÉE

Programme :

- 1^{re} course à 10H
- 2^e course à 13H
- 3^e course à 15H

Circuit habituel : départ-arrivée : route du Syl-Le calvaire → route de Cordemais → la Noë → à gauche les Foliettes → à gauche la Bessardais → Batard → à gauche la Haute-Division → les Philipières → route de la Tiolais → le Calvaire-arrivée.

BUVETTE-RESTAURATION tenue par le Comité des fêtes de Bouée.

Renseignements : 06.68.31.73.19

Tennis de Table

Sous l'égide de l'Animation Sportive Départementale avec Yann Rousteau animateur 20 jeunes se sont retrouvés à la salle polyvalente tous les mercredis de 10h00 à 11h15 du 10 novembre au 15 décembre. Découverte de l'activité pour les uns perfectionnement pour les autres le tout dans une bonne ambiance.

Côté championnat, nos 2 équipes présentent en championnat FFTT ont assuré le maintien en Départementale 1 et 4 lors de la phase 1.

Côté tournoi communal, si celui-ci n'a pu avoir lieu ces deux dernières années pour raison sanitaire, nous espérons grandement le proposer courant 1^{er} semestre.

Pour celles et ceux qui désirent nous rejoindre, horaires des entraînements les mardis et vendredis à partir de 20h30

Les membres de l'association vous souhaitent une bonne et heureuse année.

Contact : boueetennis2table@gmail.com

Le bureau



Infos pratiques

Gîte rural

La Petite Maison Du Gué Bouée (44260)

La petite maison du Gué est une ancienne bâtisse en pierres, rénovée. Idéale pour 3 personnes. Grâce à ses 3 couchages : deux lits et un canapé convertible.

Couchages supplémentaires, possibles : supplément de 20€ par nuit par personne.

Au rez de chaussée : WC, salle de bains avec douche à l'italienne, salon/salle à manger avec télé et cuisine équipée.

À l'étage : une partie bureau et les deux chambres.

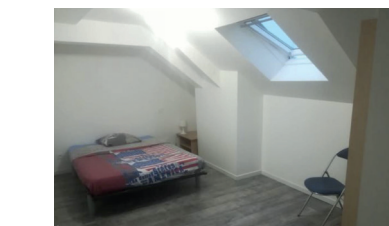
Espace extérieur : jardin avec barbecue et salon de jardin.

(Suppléments. linge de lit et serviettes.)

Tarif à la nuit : 94€ (pour 3 personnes.).

Tarif à la semaine ou au mois possible.

Pour toute réservation ou demande d'informations, merci de me contacter par téléphone au 07 67 42. 28 43 ou par mail à crouejohn@gmail.com



Campagne de sensibilisation au recensement

Le centre du service national et de la jeunesse de Rennes lance une campagne d'information à destination des jeunes de la Loire-Atlantique afin d'améliorer le taux de recensement dans les délais.

Comme vous le savez, les jeunes français sont tenus de se faire recenser à la mairie de leur domicile entre la date d'anniversaire de leurs 16 ans et les 3 mois qui suivent.

Se faire recenser dans les délais permet d'être automatiquement inscrit sur les listes électorales à l'âge de 18 ans, mais aussi d'être convoqué à la journée défense et Citoyenneté (JDC) et ainsi de pouvoir candidater aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Les jeunes administrés effectuent bien souvent leur demande dans l'urgence avant leurs examens ce qui peut entraîner une surcharge administrative dans les centres du service National et de la Jeunesse et décaler la date de leur convocation en JDC.

C'est pourquoi nous souhaitons vous inciter à rappeler aux étudiants l'importance du recensement citoyen.



Une experte en immobilier près de chez vous

Julie BOURREAU est la nouvelle conseillère indépendante en immobilier sur la commune de Bouée.



Fort de un large réseau de professionnels connus sur le secteur tels que des diagnostiqueurs, courtiers en crédits et artisans dont son mari M. Bastien CHOTEAU, Artisan Menuisier sur Bouée, elle vous fera bénéficier de délais réduits et d'une vraie prise en charge complète, afin de vous simplifier les démarches au maximum, ce qui la distingue de la concurrence et est une vraie valeur ajoutée.

Son objectif : vous faire gagner du temps, en pertinence et en précision. N'hésitez pas à faire appel à son réseau de proximité et son professionnalisme pour concrétiser vos transactions.



ÉVALUATION DE VOTRE BIEN OFFERT

Julie BOURREAU

Conseillère en immobilier

06 22 78 24 87

julie.bourreau@iadfrance.fr